

VILLE DE LEVES

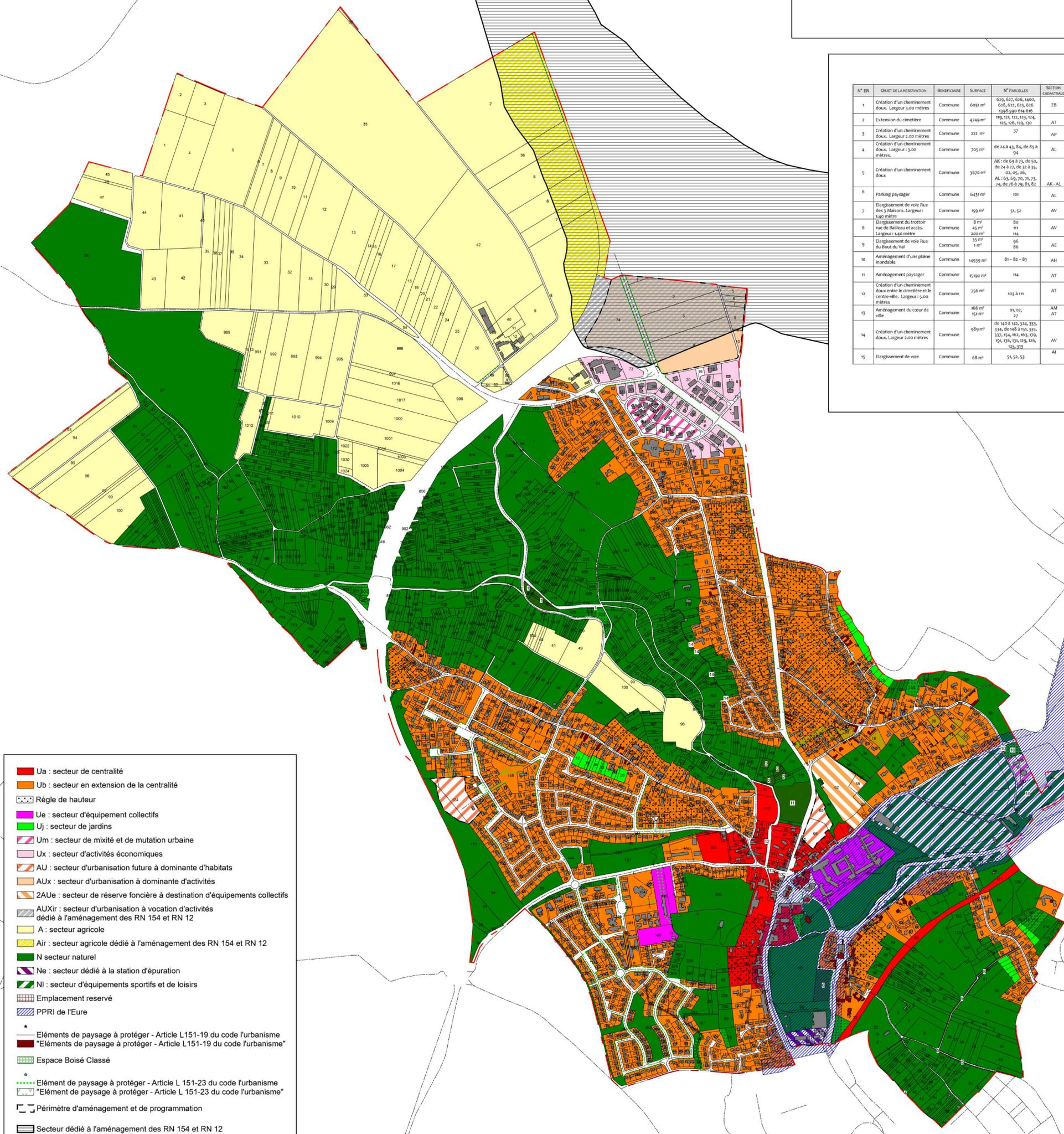
PLAN LOCAL D'URBANISME
ZONAGE - 1/5000

PIECE N°05

REVISION PRESCRITE LE :	28/01/2015
PROJET ARRETE LE :	20/06/2017
PLU APPROUVE LE :	19/02/2018

ParentesesURBaines - Atelier d'urbanisme et de projet
38 rue de la Gare - 28100 SAINT-JEAN-DE-LEVES
parentesesurbaines@gmail.com 01 47 35 08 70 06 80 92 99 82
SARL, Capital de 10000 €. RCS Tours - SIRET 809 674 231 0009 - APE 7112 BA
ADEV environnement
2, rue Jules Ferry - 95000 LE BLANC - adevenvironnement@orange.fr
Atelier Altitude
14, Allée François Mitterrand - 91000 BLOIS - atelier.altitude@gmail.com

N° ER	OBJET DE LA RESERVATION	BENEFICIAIRE	SURFACE	N° PARCELLES	SECTION CADASTRALE
1	Création d'un cheminement doux, largeur 3,00 mètres	Commune	6051 m²	619, 627, 626, 1400, 618, 623, 623, 626, 1335-1336-616-616	ZB
2	Extension du cimetière	Commune	4749 m²	119, 111, 102, 113, 114, 125, 125, 128, 130	AT
3	Création d'un cheminement doux, largeur 3,00 mètres	Commune	222 m²	37	AP
4	Création d'un cheminement doux, largeur 3,00 mètres	Commune	705 m²	de 24 à 43, 84, de 85 à 94	AL
5	Création d'un cheminement doux	Commune	3670 m²	AK: de 69 à 73, de 50, de 24 à 27, de 32 à 35, 02, 05, 06, AL: 63, 69, 70, 71, 73, 74, de 75 à 79, 81, 82	AK-AL
6	Parking paysager	Commune	6431 m²	101	AL
7	Elargissement de voie Rue des 3 Maisons, largeur: 4,00 mètre	Commune	159 m²	51, 52	AV
8	Elargissement du trottoir rue de Baillevin et accès, largeur: 1,60 mètre	Commune	8 m² 45 m² 200 m²	80 111 114	AV
9	Elargissement de voie Rue du Bout du Val	Commune	35 m² 1 m²	96 86	AE
10	Aménagement d'une place inondable	Commune	14939 m²	81 - 82 - 83	AH
11	Aménagement paysager	Commune	15190 m²	114	AT
12	Création d'un cheminement doux entre le cimetière et le centre-ville, largeur: 5,00 mètres	Commune	756 m²	103 à 111	AT
13	Aménagement du cœur de ville	Commune	166 m² 151 m²	05, 02, 27	AM AT
14	Création d'un cheminement doux, largeur 3,00 mètres	Commune	989 m²	de 140 à 142, 134, 135, 134, de 148 à 151, 135, 137, 154, 162, 163, 179, 191, 195, 191, 193, 195, 195, 195, 195, 195	AV
15	Elargissement de voie	Commune	68 m²	51, 51, 53	AI



- Ua : secteur de centralité
- Ub : secteur en extension de la centralité
- Règle de hauteur
- Ue : secteur d'équipement collectifs
- Uj : secteur de jardins
- Um : secteur de mixité et de mutation urbaine
- Ux : secteur d'activités économiques
- AU : secteur d'urbanisation future à dominante d'habitats
- AUx : secteur d'urbanisation à dominante d'activités
- 2AUe : secteur de réserve foncière à destination d'équipements collectifs
- AUXir : secteur d'urbanisation à vocation d'activités dédié à l'aménagement des RN 154 et RN 12
- A : secteur agricole
- Air : secteur agricole dédié à l'aménagement des RN 154 et RN 12
- N : secteur naturel
- Ne : secteur dédié à la station d'épuration
- NI : secteur d'équipements sportifs et de loisirs
- Emplacement réservé
- PPRI de l'Eure
- ★ Eléments de paysage à protéger - Article L151-19 du code l'urbanisme
- Eléments de paysage à protéger - Article L151-19 du code l'urbanisme
- Espace Boisé Classé
- Elément de paysage à protéger - Article L 151-23 du code l'urbanisme
- Elément de paysage à protéger - Article L 151-23 du code l'urbanisme
- Périmètre d'aménagement et de programmation
- Secteur dédié à l'aménagement des RN 154 et RN 12

